

pHARe - PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



Un personnel, un élève ou un parent
a connaissance **d'une situation**
présumée de Harcèlement

Signalement de la situation
aux coordonatrices pHARe

Mobilisation du groupe ressource pHARe

Communication sur la situation
tout au long du protocole avec

Le groupe ressource NAH
étudie la situation et décide
des modalités d'actions
(telles que la MPP)

Entretien réalisé avec
l'élève victime

Protection de l'élève
victime

Situation non résolue et/ou représailles :
demande de sanction à l'équipe de
direction

Situation résolue :

arrêt du dispositif et **suivi de**
l'élève victime

Réalisations des différents
entretiens individuels :
- témoins
- intimidateurs
- victime

..... équipe pédagogique équipe de direction Famille de l'élève victime